

CA du 11 février 2014

Motion n° 2 :

EPREUVES DE LANGUES VIVANTES (BACCALAUREAT et BTS)

Les professeurs du lycée Joliot-Curie réitèrent leur colère et leur protestation concernant l'introduction des ECA (épreuves en cours d'année) et du CCF (contrôle en cours de formation) dans les différents examens pour les épreuves de LV :

- Baccalauréat (partie orale)
- BTS CI (parties orale et écrite)

L'an passé, déjà, lorsque ces modalités ont été mises en place dans la précipitation, nous rappelions le caractère inique de ces examens :

(Absence d'anonymat des candidats, inégalité : les sujets étant des sujets « maison », perte de la valeur nationale du diplôme, perturbation du fonctionnement du lycée puisque ces épreuves sont prises sur le temps scolaire, aucune prise en compte du surcroît de travail pour les enseignants ...)

Cette année : aucune leçon n'a été tirée de cette expérience, bien au contraire semble-t-il !

Quelques aménagements à la marge ont été effectués :

- Dans les grilles de notation par exemple : L'élève de Terminale LV2 pour la compréhension orale obtiendra donc, non plus :

Soit 4/20 soit 8/20, soit **12/20**, soit 20/20,

Mais : 4/20 ou bien 8/20 ou bien **14/20**, ou bien 20/20.

- Autre exemple : La durée de l'épreuve des Terminales L étant trop longue (puisque selon les options choisies, elle pouvait atteindre 45 mn), il a tout simplement été décidé de retirer le temps de préparation octroyé à l'élève pour la partie Littérature Etrangère en Langue Etrangère. (10 mn) !

Ces exemples parlent d'eux-mêmes !

Copie au Rectorat



La seule réelle « avancée » qui semblait avoir été acquise était la constitution d'une banque de donnée académique, mais nous apprenons dans une circulaire datée du 27/01/2014, que, compte tenu des délais, il serait cette année sans doute préférable de faire « comme l'année dernière », c'est-à-dire un sujet maison...

Rappelons aussi que l'on nous demande de faire passer ces épreuves à partir de février, alors que la note de cadrage date du 27/01 !

On nous incite également plus fortement que précédemment à faire passer les épreuves par le professeur de la classe dans l'année.

Aujourd'hui :

- nous continuons donc à dénoncer le bradage du service public au nom d'économies budgétaires.
- Nous continuons à refuser d'être exploités par l'Institution au détriment de la qualité de notre enseignement, puisque ces différentes tâches prennent sur le temps que nous consacrons à la préparation de nos cours et privent les élèves d'heures d'enseignement déjà fortement réduites (2h de LV par semaine).
- Nous nous insurgons contre la manière dont nous traite l'Institution : délais de plus en plus courts pour appliquer des directives qui ne rencontrent pas notre adhésion et qui déstabilisent nos élèves.

C'est pourquoi, nous continuons à demander :

- une prime pour ce surcroît de travail et pour les années prochaines le retour à des épreuves nationales ou académiques.
- Nous demandons également le retour à un minimum de 3h de LV par élève, au sein de groupes ne dépassant pas 24 élèves afin de les préparer convenablement à ces différentes épreuves.

Les élus représentants d'enseignants au CA

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

Refus de vote : 4

Copie au Rectorat

